



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Troisième Commission

Questions renvoyées à la Troisième Commission

Note du Secrétariat

1. À la 2^e séance plénière de sa soixante-seizième session, tenue le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a pris des décisions concernant les questions renvoyées à la Troisième Commission (voir [A/76/252](#)).
2. L'attention de la Commission est appelée sur les passages pertinents des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/76/250](#)) concernant l'ordre du jour des grandes commissions et sur les recommandations relatives à l'organisation de la session formulées à la section II du même rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.



Annexe

Questions renvoyées à la Troisième Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

2. Développement social [point 28] :
 - a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ;
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.
3. Promotion des femmes [point 29] :
 - a) Promotion des femmes ;
 - b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

4. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires [point 65].

D. Promotion des droits humains

5. Rapport du Conseil des droits de l'homme [point 69].
6. Promotion et protection des droits de l'enfant [point 70] :
 - a) Promotion et protection des droits de l'enfant ;
 - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
7. Droits des peuples autochtones [point 71] :
 - a) Droits des peuples autochtones ;
 - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones.
8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée [point 72] :
 - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;

- b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- 9. Droit des peuples à l'autodétermination [point 73].
- 10. Promotion et protection des droits humains [point 74] :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits humains ;
 - b) Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales ;
 - c) Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux ;
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

- 11. Prévention du crime et justice pénale [point 108].
- 12. Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles [point 109].
- 13. Contrôle international des drogues [point 110].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 14. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 122].
 - 15. Planification des programmes [point 139].
-